



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU JEUDI 14 MARS 2024**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Date de convocation : 05 mars 2024**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 13**  
**Nombre de procuration : 03**

**Extrait n°BC-03-2024-052**

**Objet : Modification du plan de financement de l'opération « Travaux de sécurisation du poste de refoulement du Lotissement Fromager » - Commune du Carbet.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

**Arrivé en cours de séance :** Jonathan TABAR

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Jean-Baptiste ROTSEN à Bruno Nestor AZEROT, Germain DUTON à Christian RAPHA

**En cours de séance :** Christian PALIN à Jonathan TABAR, Sainte-Rose CAKIN à Jean-Louis MARIE-LOUISE.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN, Christian VERNEUIL.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'extrait de délibération n°BC-01-2024-010 relatif à l'approbation du plan de financement de l'opération « Travaux de sécurisation du poste de refoulement du Lotissement Fromager - Commune du Carbet » ;

**Considérant** qu'à la suite des travaux de canalisation des eaux pluviales de la ravine réalisés par la mairie du Carbet en septembre 2021, le talus du poste de refoulement du Lotissement Fromager a été reprofilé et est mis sous surveillance afin d'observer sa stabilité dans le temps ;

**Considérant** qu'afin de sécuriser le poste de refoulement et la protection du talus des eaux pluviales et les eaux de rejet du trop-plein du poste de refoulement, il est proposé la mise en œuvre d'une enceinte de drainage autour du poste pour évacuer les eaux pluviales ;

**Considérant** qu'actuellement, la clôture existante est affaissée par l'érosion du talus et le poste de refoulement n'est pas sécurisé ;

**Considérant** que les travaux consistent en :

- La dépose et la pose de la clôture existante avec un soubassement en béton armé pour solidifier la clôture et empêcher les eaux de pluies de pénétrer dans le poste de refoulement ;
- La construction d'un caniveau ouvert au pied du portail pour évacuer les eaux pluviales venant de la rampe d'accès au poste et du lotissement Fromager ;
- La dépose du tuyau existant pour le trop plein du poste qui est trop court qui sera remplacé par la pose d'un tuyau jusqu'au bord du talus afin d'éviter les fouilles par les eaux de rejet.

**Considérant** le plan de financement initial de l'opération, à savoir :

Dépenses :

Travaux		35 000,00 €
Total		35 000,00 €

Recettes :

ODE	100%	35 000,00 €
Total	100%	35 000,00 €

**Considérant** que lors de la réunion du comité des financeurs, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) a souhaité se positionner sur l'opération ;

**Considérant** le nouveau plan de financement des Travaux de sécurisation du poste de refoulement du Lotissement Fromager :

**Dépenses :**

Travaux		35 000,00 €
<b>Total</b>		<b>35 000,00 €</b>

**Recettes :**

CTM	100%	35 000,00 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>35 000,00€</b>

**Considérant** que les membres de la Commission mixte Subvention-Finances réunis le 07 février 2024 ont émis un avis favorable sur la modification du plan de financement de l'opération relative aux « Travaux de sécurisation du poste de refoulement du Lotissement Fromager » ;

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

**DÉCIDE****Article 1 :**

**D'approuver** la modification du plan de financement de l'opération relative aux « Travaux de sécurisation du poste de refoulement du Lotissement Fromager » - Commune du Carbet, comme suit :

**Dépenses :**

Travaux		35 000,00 €
<b>Total</b>		<b>35 000,00 €</b>

**Recettes :**

CTM	100%	35 000,00 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>35 000,00€</b>

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 08 avril 2024

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

